

Questionnaire à Snapchat au titre III de la loi du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information

PRESENTATION DU SERVICE

Merci d'indiquer :

- le nom du service,
- les nom, raison sociale et domiciliation de la société opératrice
- le nombre de visiteurs uniques par mois du service en **France** (moyenne mensuelle en **2021** et en **2022**) :

QUESTIONS SUR LA LUTTE CONTRE LA MANIPULATION DE L'INFORMATION SUR SNAPCHAT

1. Rappeler la ou les définition(s) des fausses informations (ou de toute notion voisine adoptée) et des phénomènes de manipulation de l'information retenue par Snapchat pour appliquer sa politique de modération en la matière.

Gestion des risques systémiques en matière de désinformation

2. Quels sont les premiers enseignements que Snapchat tire de sa mise en conformité avec le règlement européen du 19 octobre 2022 sur les services numériques en matière d'évaluation et d'atténuation des risques systémiques relatifs à la désinformation ?
3. Comment Snapchat articule-t-il sa politique de modération et le respect de la liberté d'expression et de communication sur son service ?
4. Pour quelles raisons Snapchat n'est-il pas signataire du Code européen renforcé de bonnes pratiques sur la désinformation (CED) ?

Moyens et mesures en situation spécifique

5. Quelles mesures Snapchat met-il en œuvre pour lutter contre la manipulation de l'information en lien avec :
 - **la guerre en Ukraine,**
 - **le changement climatique,**
 - autres situations spécifiques (à préciser) ?

Actualités du service en matière de lutte contre la manipulation de l'information

6. Quels sont les différents types de comptes sur Snapchat (notamment : médias, SnapStars, utilisateurs en profil public, utilisateurs en profil privé, créateurs, etc.) et, le cas échéant, quelles sont les différences en termes de modération de ces comptes ?
7. Notamment, quelle est la politique appliquée en termes de modération des contenus d'utilisateurs privés diffusés en mode « public » (sur toutes les parties du service) ? Et de ceux diffusés par un utilisateur auprès d'un très grand nombre de contacts ?

8. Quels moyens Snapchat met-il en œuvre pour assurer une modération diligente et efficace des contenus éphémères ?
9. Par quels moyens Snapchat s'assure-t-il que les fonctionnalités du service basées sur l'intelligence artificielle générative ne sont pas utilisées par des acteurs malveillants pour générer de la désinformation ?

Examen approfondi du placement des publicités

10. Quelles sont les mesures prises par Snapchat pour :
 - empêcher que des communications commerciales soient apposées à côté de fausses informations ou sur les contenus de comptes en propageant massivement ?
 - lutter contre le détournement des systèmes publicitaires pour la publication de fausses informations sous la forme de communications commerciales ?
 - informer les annonceurs des violations commises et leur permettre de faire un recours ?
11. Snapchat coopère-t-il avec des tiers pour prévenir les risques de manipulation de l'information concernant les communications commerciales ?

Publicités politiques

12. Comment l'utilisateur de Snapchat est-il informé des raisons pour lesquelles il est ciblé par une publicité politique ou un contenu d'information se rattachant à un débat d'intérêt général ayant fait l'objet d'une promotion ?
13. Snapchat coopère-t-il avec des tiers pour prévenir des risques de manipulation de l'information concernant les publicités politiques et les contenus d'information se rattachant à un débat d'intérêt général ayant fait l'objet d'une promotion ?

Intégrité des services

14. Quels moyens Snapchat déploie-t-il pour contrer les techniques, tactiques et procédures (TTPs) entendues telles qu'établies dans le cadre du CED (voir annexe) ? D'autres pratiques de manipulation ont-elles été observées sur Snapchat ?
15. Snapchat coopère-t-il avec d'autres opérateurs pour le partage d'informations relatives aux opérations d'influence « cross-plateformes » ?

Encapacitation (« empowerment ») des utilisateurs

16. Quels sont les moyens mis en place pour permettre aux utilisateurs d'évaluer la fiabilité des sources d'information rencontrées sur Snapchat ?
17. Snapchat lutte-t-il, et le cas échéant comment, contre la diffusion de fausses informations sur les canaux de diffusion privés disponibles sur le service ?

Encapacitation (« empowerment ») de la communauté des chercheurs

18. Comment Snapchat compte-t-il permettre au monde de la recherche un accès en temps réel aux données non sensibles de manière anonymisée pour étudier les risques systémiques relatifs à la désinformation sur son service et, le cas échéant, sous quelles conditions ?
19. Snapchat mène-t-il (seul ou avec des chercheurs) des études sur les risques systémiques relatifs à la désinformation sur le service ?

Encapacitation (« *empowerment* ») de la communauté de vérification des faits

20. Snapchat recourt-il à des organismes de *fact-checking* externes et indépendants sur le service et le cas échéant, comment préserve-t-il l'éthique et la transparence des règles pour les organismes avec lesquels il a une relation contractuelle ?

QUESTIONNAIRE COMPLEMENTAIRE – SUIVI ANNUEL

21. Snapchat est invité à commenter les préconisations formulées par l'Arcom dans son précédent bilan sur la lutte contre la manipulation de l'information (rappel en annexe) et à préciser si des mesures ont été prises à cet égard.
22. Snapchat pourra également faire état de toute autre actualité et toute évolution notable en matière de lutte contre la manipulation de l'information sur son service depuis sa précédente déclaration annuelle.